

XXIII

Juin 1273.

Jean, châtelain de Lille, s'engage à ne pas percevoir de tonlieu, vinage, ou tout autre droit, sur la rivière de La Bassée à Lille.

(Archives communales de Lille, original parchemin [0.178 × 0.145 . Publié par BRUN-LAVAINNE, *Roisin*, etc., p. 288.)